

## **LES INCINERATEURS DE DECHETS PROVOQUENT LA NAISSANCE D'ENFANTS MALFORMES**

Selon une étude officielle non publiée

Paris, le 21 janvier 2003. Le CNIID révèle aujourd'hui l'existence d'une étude épidémiologique officielle démontrant que les incinérateurs de déchets provoquent la naissance d'enfants malformés. Réalisée sur la région Rhône-Alpes, les auteurs estiment que "globalement, des risques significatifs pour les populations exposées sont observés pour deux types de malformations : les anomalies chromosomiques et les autres malformations majeures" (1).

De plus, ils constatent "un risque élevé et significatif (...) pour les fentes orales, les dysplasies rénales, les mégacolons et les anomalies urinaires". Il s'agit, entre autres, de malformations faciales, sexuelles, des reins, etc. Sur la période considérée, les incinérateurs de déchets ont ainsi provoqué la naissance d'un grand nombre d'enfants malformés.

Pour Pierre-Emmanuel Neurohr, Directeur du Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID), "A partir d'aujourd'hui, Roselyne Bachelot prend ses responsabilités pour chaque incinérateur qui se construit en France. L'incinération des déchets sera l'amiante du XXI<sup>e</sup> siècle, et la ministre de l'Ecologie a le choix : soit elle met immédiatement en place un moratoire sur la construction de tout nouvel incinérateur de déchets, soit elle sera mise en examen pour empoisonnement." Le CNIID a envoyé une lettre recommandée à la ministre la mettant en demeure d'instaurer ce moratoire immédiatement. Cette étude s'ajoute à d'autres preuves scientifiques mettant en cause les incinérateurs de déchets. Ainsi, les 3 cantons du Doubs où l'on trouve une augmentation importante de certains cancers se trouvent justement entourer l'incinérateur de Besançon (2)...

Par ailleurs, le CNIID demande à la ministre de l'Ecologie des éclaircissements sur sa conception de la transparence. Comment est-il possible que ses services aient connaissance de l'impact des incinérateurs sur la naissance d'enfants malformés depuis des mois sans en avoir informé la "France d'en bas" ?

Un incinérateur émet des milliers de polluants. Parmi eux, la dioxine peut provoquer certaines malformations. Selon les chiffres du ministère de l'Ecologie, parmi les incinérateurs les plus sales de France en matière de pollution par les dioxines, on trouve St-Ouen (à l'entrée de Paris) qui rejette 4,99 g par an, Strasbourg qui rejette 8,75 g par an, et Lyon qui rejette 4,49 g par an (3). La toxicité de la dioxine se compte en millièmes de millièmes de grammes. Le CNIID mène actuellement une campagne de cartes postales en faveur de la réduction des déchets à la source, seule alternative responsable à l'incinération des déchets.

Pour plus d'informations, contacter sur Lyon l'association Tierra Incognita : Jocelyn Peyret 06 12 11 04 51 ou sur Paris, le CNIID : Pierre-Emmanuel Neurohr au : 01 55 78 28 60 ou 06 20 36 57 17

(1) Risques de malformations congénitales autour des incinérateurs d'ordures ménagères, Inserm, Institut européen des génomutations, Afsaps, non encore publié.

(2) Agrégats de sarcomes des tissus mous et de lymphomes non-hodgkiniens autour d'une usine d'incinération d'ordures ménagères, American Journal of Epidemiology, 26 juin 2000.

(3) Site internet du ministère de l'Ecologie.